

LA SÉCURITÉ

DANS MON ASSIETTE



# Indications géographiques et systèmes de qualité européens

Alain Körner

Administration des services techniques  
de l'agriculture

Conférence *La sécurité dans mon assiette*

7 juin 2023



➤ But → Protection des produits et productions agricoles traditionnelles et locales (patrimoine culinaire, régionalité, production locale, ...)

➤ 3 systèmes

- Appellations d'origine protégées (AOP)
- Indications géographiques protégées (IGP)
- Spécialités traditionnelles garanties (STG)



➤ Exemples

- Beurre rose - Marque nationale du Grand-Duché de Luxembourg (AOP)
- Thüringer Rostbratwurst (IGP)
- Heumilch (STG)
- ...





AOP*	IGP*
646 dénominations enregistrées (UE, 31/05/2023)	784 dénominations enregistrées (UE, 31/05/2023)
Originaire d'un lieu déterminé, d'une région, ou exceptionnellement d'un pays	Originaire d'un lieu déterminé, d'une région ou d'un pays
Produit avec qualités & caractéristiques spécifiques, dues <b>essentiellement</b> ou <b>exclusivement</b> au milieu géographique ( <b>facteurs naturels &amp; humains</b> )	Produit avec une qualité, réputation ou autre propriété spécifique, attribuable <b>essentiellement</b> à son origine géographique
<b>Toutes</b> les étapes de production dans l'aire géographique déterminée	<b>Au moins une</b> étape de production dans l'aire géographique délimitée

➤ Régionalité & spécificité du produit → mais **AOP = plus contraignante**

# Spécialités traditionnelles garanties (STG)



- Protection du **processus de production**
- Non liées à une aire géographique spécifique  
→ peuvent être produites dans toute l'UE
- Tout produit qui veut profiter d'une dénomination enregistrée doit respecter le processus de production fixé au niveau du cahier des charges
- **56** dénominations enregistrées (UE, 31/05/2023)
- Commission européenne veut accroître la notoriété de ce système






## ➤ Base légale:

- 3 domaines différents avec 3 règlements européens différents: vins, spiritueux, **denrées alimentaires**
- Pour denrées alimentaires → Règlement (UE) No 1151/2012
- Nouveau règlement unique est en procédure législative



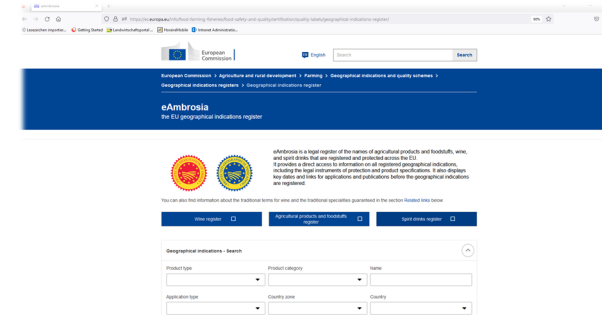
## ➤ Fonctionnement:

- Dénomination → Élément clé (enregistrement, protection, ...)
- Gestion par un / des groupements de producteurs
- Identification → Symbole de l'Union 
- Exigences et critères de production fixés dans un **cahier des charges**  
→ Dispositions très spécifiques pour chaque produit (p.ex. restrictions râpage, ...)



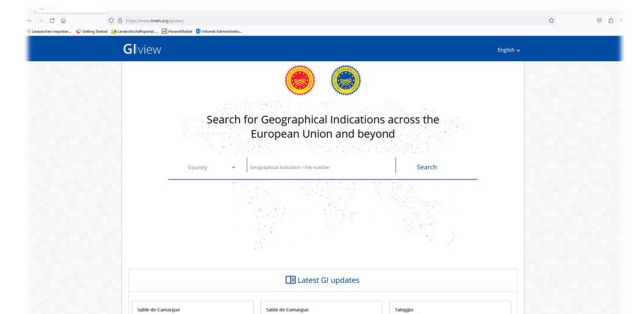
## ➤ « eAmbrosia »

- Registre européen de référence des dénominations enregistrées (AOP, IGP, STG)
- Informations sur le produit (cahier des charges, document unique, ...)
- Accessible au public:  
<https://ec.europa.eu/info/food-farming-fisheries/food-safety-and-quality/certification/quality-labels/geographical-indications-register/>



## ➤ « Giview » :

- Outil de l'EUIPO (Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle)
- Inclut AOP et IGP protégées par traités (pays tiers)
- Accessible au public: <https://www.tmdn.org/giview/>





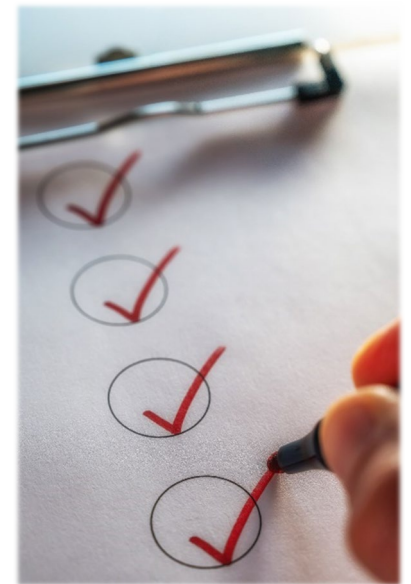
- Protection des AOP, IGP et STG au niveau UE contre:
  - Utilisation commerciale directe ou indirecte
  - Toute usurpation, imitation ou évocation
  - Utilisation d'expressions telles que « genre », « type », « façon » etc.
  - Toute indication fautive ou toute autre pratique susceptible d'induire en erreur le consommateur quant à l'origine ou la qualité du produit
- Protection internationale (pays tiers) sur base de traités

~~Jambon type parme~~



## ➤ Contrôles officiels effectués à **2 niveaux**:

- Contrôle **avant** la mise sur le marché → Vérification de la conformité du produit par rapport au cahier des charges
- Contrôle **après** la mise sur le marché
  - Inspections au niveau des magasins, marchés, restaurants, e-commerce, ...
  - Vérification des obligations en matière de:
    - Etiquetage spécifique AOP, IGP, STG (symbole, dénomination, ...)
    - Protection de la dénomination (induction en erreur du consommateur)
    - Conformité par rapport au cahier des charges (« fake products »)





## ➤ Nombre de contrôles effectués

- 2021
  - Marché conventionnel: 4 (0 non-conformité)
  - Commerce électronique: 23 (4 non-conformités)
- 2022
  - Marché conventionnel: 31 (18 non-conformités)
  - Marché électronique: 0



- Plupart des non-conformités concernent l'utilisation correcte de la dénomination et/ou du symbole → Souvent manque de connaissance des systèmes et/ou de la législation
- Campagne d'information prévue pour l'entrée en vigueur du nouveau règlement